



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2023 - N° 2023/51

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Gaëtan BUREAU

Etaient absents : Olivier CHARRON, Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Claire RAMBEAU-LEGER

OBJET : Tableau des effectifs au sein du personnel de la commune

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 23 mai 2023.

ARTICLE 2

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

AR Prefecture017-211702410-20230524-D20230551-DE
Reçu le 24/05/2023

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Emplois permanents à Temps Complet	Emplois Permanents à Temps Non Complet	Postes Pourvus	Postes Vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Administratif	C	0	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	0	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	2	1	3	0
Rédacteur	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3	6	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	4	1	5	2
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	C	2	0	2	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	C	5	0	5	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		12	1	13	2
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Animation	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	0	1	0
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	0	1	0
TOTAL GENERAL		17	4	21	2

LE CONSEL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois de la commune, ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives, signatures et prendre toutes les dispositions relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

